

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Culture
Direction générale des patrimoines
Service des musées de France

Décision du 05 FEV. 2019
portant désignation des membres du CT spécial Musées

Le chef de service, adjoint au directeur général des patrimoines, chargé du service des musées de France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 modifié instituant des comités techniques au ministère de la culture et de la communication ;

Vu la décision du 24 décembre 2018 fixant la composition du CT spécial Musées ;

Vu le courrier du secrétaire général de SUD Culture solidaires en date du 28 décembre 2019 ;

Vu le courrier du secrétaire général du SNAC-FSU en date du 21 janvier 2019 ;

Vu le courrier du secrétaire général de la CGT-Culture en date du 23 janvier 2019 ;

Vu le courrier du secrétaire général de la CFDT-Culture en date du 24 janvier 2019,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres titulaires représentants du personnel au comité technique spécial Musées institué auprès du directeur chargé des musées, à compter de la date de la présente décision, les personnes ci-après désignées :

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Madame Caroline LESUEUR ;
- Monsieur Yann LEROUX.

Au titre de la CFDT-Culture :

- Madame Carole GRAGEZ.

Au titre du Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) – FSU :

- Madame Marie-Hélène THIAULT ;
- Monsieur Robert RODRIGUEZ-MONTERO.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Monsieur David JAECQUES ;
- Madame Chantal FOREST ;
- Madame Françoise PINSON ;
- Monsieur François LHERMITTE ;

– Madame Diane LONGUEPEE.

Article 2

Sont nommés membres suppléants représentants du personnel au comité technique spécial Musées institué auprès du directeur chargé des musées, à compter de la date de la présente décision, les personnes ci-après désignées :

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Madame Warda BALAH CHIKHA ;
- Madame Christine OUVRARD.

Au titre de la CFDT-Culture :

- Madame Christine LORRE.

Au titre du Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) – FSU :

- Madame Anne-Solenn LE HO ;
- Madame Rolande SIMON-MILLOT.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Madame Marie-France SANTONI ;
- Monsieur Jean-Christophe TON-THAT ;
- Madame Christelle LAVIGNE ;
- Monsieur Jean-Richard MATTES ;
- Monsieur Cédric JEGOU.

Article 3

Le chef de service, adjoint au directeur général des patrimoines, chargé du service des musées de France, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture.

Fait à Paris, le

05 FEV. 2013


Blandine CHAVANNE
Conservatrice générale du patrimoine
Sous-directrice de la politique des musées